Annexe	Nom	Contenu	Légende de l'atlas des SUP
	Atlas communal des Servitudes d'Utilité Publique	Dispositifs d'irrigation - Servitudes pour la pose de canalisations (A2)	
		Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (A4)	
		Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (A5)	
		Forêt de protection (A7)	
		Servitudes de protection des monuments historiques (AC1) : - Monument historique - Servitudes autour des monuments historiques inscrits - Servitudes autour des monuments historiques classés - Périmètres de protection modifié	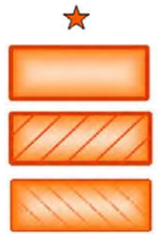
		Servitudes de protection des sites inscrits et classés (AC2) : - Sites et monuments naturels classés - Sites et monuments naturels inscrits	
		Servitude relatives aux réserves naturelles (AC3)	
		Zones de protection du patrimoine architectural et urbain instituées en application de l'article 70 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 (AC4)	
		Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L1321-2 et R1321-13 du code de la santé publique (AS1) : - Protection immédiate eaux potables et minérales - Protection rapprochée eaux potables et minérales - Protection éloignée eaux potables et immédiates	
		Servitude de halage et de marchepied (EL3)	
		Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations (EL11)	
		Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (I1)	
		Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Trapil (I1b)	
		Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3)	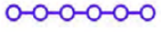

Servitudes d'utilité publique	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4)	
	Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L562-1 du code de l'environnement ou d'un document valant plan de prévention des risques naturels prévisibles en application de l'article L562-6 du code de l'environnement (PM1)	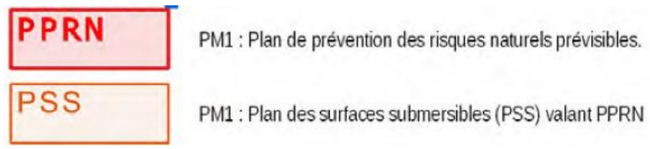
	Servitudes instaurées au titre des articles L515-8 et L515-12 du code de l'environnement (PM2)	
	Servitude de protection radioélectrique instituée aux abords du centre de réception radioélectrique (PT1) : - Zone de protection - Zon de garde	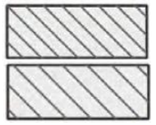
	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituée en application des articles L54 à L56-1 et R26 du code des postes et des télécommunications (PT2) : - Zone primaire de dégagement - Zone secondaire de dégagement - Zone spéciale de dégagement	
	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (PT3)	
	Servitudes grevant les propriétés riveraines du chemin de fer (T1)	
	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires) (T5)	
	Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses (TMD)	
	Servitude ERIDAN (pour mémoire)	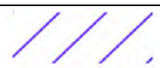
Plan des servitudes d'utilité publique - Echelle CCVD		
Arrêté préfectoral instaurant une servitude d'utilité publique concernant une installation de stockage de déchets à Livron-sur-Drôme		
Arrêté préfectoral instaurant une servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune d'Ambonil		
Arrêté préfectoral prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Loriol-sur-Drôme		

	Règlement du Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles inondations sur la commune de Livron-sur-Drôme		